



Alberta

Child and Youth Advocate

Ph: (780) 422-6056

Email: ca.information@ocya.alberta.ca

British Columbia

Representative for Children and Youth

Toll Free: 1-800-476-3933

Email: rcy@rcybc.ca

Manitoba

Advocate for Children and Youth

Ph: (204) 988-7440

Email: info@manitobaadvocate.ca

New Brunswick

Child and Youth Advocate

Ph: (506) 453-2789

Email: advocate-defenseur@gnb.ca

Newfoundland and Labrador

Child and Youth Advocate

Ph: (709) 753-3888

Email: office@ocya.nl.ca

Nova Scotia

Office of the Ombudsman

Youth Services

Ph: (902) 424-6780

Email: ombudsman@novascotia.ca

Nunavut

Representative for Children and Youth

Ph: (867) 975-5090

Email: contact@rcynu.ca

Ontario

Office of the Ombudsman

Children and Youth Unit

Ph: (416) 325-5669

Email: cy-ej@ombudsman.on.ca

Prince Edward Island

Children's Commissioner and Advocate

Ph: (902) 368-4508

Email: voiceforchildren@gov.pe.ca

Québec

Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Tél: (514) 873-5146

Email: information@cdpdj.qc.ca

Saskatchewan

Advocate for Children and Youth

Ph: (306) 933-6700

Email: contact@saskadvocate.ca

Yukon

Child and Youth Advocate

Ph: (867) 456-5575

Email: annette.king@ycao.ca

Communiqué de presse

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes appuie la présentation du projet de loi du Sénat visant à créer un Commissaire à l'enfance et la jeunesse du Canada

EDMONTON, Alberta, 16 juin 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) appuie le projet de loi S-217 visant à créer le Bureau du Commissaire à l'enfance et la jeunesse du Canada, déposé aujourd'hui au Sénat.

Il est important pour tout notre pays d'avoir un porte-parole national pour promouvoir les droits et les intérêts des enfants et des jeunes, tout en accordant une attention particulière aux jeunes des Premières Nations, inuits et métis et à ceux qui sont membres d'autres communautés vulnérables telles que les jeunes immigrants et réfugiés », a déclaré Del Graff, défenseur des enfants et des jeunes de l'Alberta, et président du CCDEJ. « Depuis de nombreuses années déjà, le CCDEJ réclame la création d'un poste de commissaire fédéral indépendant pour les enfants et les jeunes et a souvent fait pression auprès du gouvernement fédéral, et enfin nous sommes au point où ce projet de loi pourrait se concrétiser.

Les défenseurs provinciaux et territoriaux déploient beaucoup d'efforts dans leurs juridictions respectives, pour défendre les droits des enfants et des jeunes vulnérables », a déclaré Jackie Lake Kavanagh, défenseure des enfants et des jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador, et vice-présidente du CCDEJ. « Toutefois, il existe une disparité importante dans la protection des droits de l'enfant au Canada sans l'effort d'une agence fédérale. Créer un bureau indépendant au niveau fédéral permettrait de combler cet écart actuel.

Si le projet de loi est adopté, le Commissaire aurait pour mandat de promouvoir et de protéger les droits, le bien-être et les opinions des enfants et des jeunes, plus particulièrement, ceux qui appartiennent à un groupe vulnérable. Le Commissaire serait également tenu de collaborer avec les organismes dirigeants autochtones pour intégrer le point de vue et les valeurs des Autochtones quand vient le temps de plaider en faveur des droits des enfants et des jeunes autochtones.

Consulte le projet de loi :

<https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=E&billId=10803478>

À propos du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une alliance de défenseurs des enfants nommés par le gouvernement, d'un ombudsman et de représentants issus de dix provinces et de deux territoires : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, la Saskatchewan et le Yukon. Les défenseurs sont de hauts fonctionnaires indépendants du pouvoir législatif dans leur territoire de compétence respectif.

Demandes des médias :

Heidi Cyr

Agente des communications

Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick

1.888.465.1100

heidi.cyr@gnb.ca

DOCUMENTS D'INFORMATION**Déclarations et publications du CCDEJ relatives au Commissaire national pour les enfants**

- Mars 2008 – La lettre du CCDEJ au Premier ministre Stephen Harper sur la pauvreté des enfants demande la création d'un Commissaire indépendant pour les enfants. [http://www.cccya.ca/images/english/pdf/Letter to Stephen Harper re child poverty Mar 31 2008-copie.pdf](http://www.cccya.ca/images/english/pdf/Letter%20to%20Stephen%20Harper%20re%20child%20poverty%20Mar%2031%202008-copie.pdf) p.2
- Juin 2010 – L'exposé de position du CCDEJ recommande de nommer un Commissaire national pour les enfants. [http://www.cccya.ca/images/english/pdf/aboriginal children youth advocates position paper 2010.pdf](http://www.cccya.ca/images/english/pdf/aboriginal%20children%20youth%20advocates%20position%20paper%202010.pdf) p.13
- Novembre 2014 – L'annonce du CCDEJ réitère son appel lancé en 2010 à la création d'un Commissaire national pour les enfants [http://www.cccya.ca/Images/english/pdf/17-11-2014 EnglishRelease FINAL.pdf](http://www.cccya.ca/Images/english/pdf/17-11-2014%20EnglishRelease%20FINAL.pdf) p.30
- Mars 2019 – La déclaration du CCDEJ sur les droits des enfants au Canada réitère l'appel lancé par le CCDEJ en faveur d'un haut fonctionnaire parlementaire indépendant. <http://www.cccya.ca/Images/english/pdf/0326%20Statement%20on%20Children%27s%20Rights%20EN-Final.pdf> p.2